

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20220912-22-153-AG-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2022

Publication : 14/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 22/153/AG

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Demande de classement de la Commune en commune touristique - Renouvellement.

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de septembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 05 septembre 2022 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Christiane REVEST ; Florence VALLI.

Absents : Dumenica VERDONI ; Jean-Claude TAFANI ; Paule COLONNA CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Jean-Michel SAULI.

Avaient donné procuration : Dumenica VERDONI à Michel GIRASCHI ; Jean-Claude TAFANI à Gérard CESARI ; Paule COLONNA CESARI à Janine ZANNINI ; Marie-Luce SAULI à Nathalie APOSTOLATOS ; Stéphane CASTELLI à Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI à Jean-Christophe ANGELINI ; Petru VESPERINI à Vincent GAMBINI ; Etienne CESARI à Christiane REVEST.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la conseillère municipale déléguée notamment à l'action touristique, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La commune de Portivechju a été classée « station de tourisme » par décret du 28 octobre 1969. Ce classement était valable jusqu'au 1^{er} avril 2018.

Conformément à la réglementation en vigueur, une commune souhaitant être classée en station de tourisme doit auparavant obtenir la dénomination « commune touristique ».

Aujourd'hui, la commune de Portivechju n'est plus classée « commune touristique » depuis le 27 juin 2022.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser le Maire à solliciter le renouvellement de la dénomination de « commune touristique ».

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de Tourisme, notamment son livre II, titre V, portant dispositions relatives à la Corse,

Vu le décret du 28 octobre 1969 portant classement de la commune de Porto-Vecchio en « station de tourisme »,

Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008, l'arrêté du 02 septembre 2008 et l'arrêté du 10 juin 2011 relatifs aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme,

Vu la délibération n° 11/195 de l'Assemblée de Corse du 06 octobre 2011 fixant les conditions de dénomination des communes touristiques,

Vu l'arrêté n° 015/2014 du Président du Conseil Exécutif du 27 janvier 2014 classant l'office de tourisme de Porto-Vecchio en catégorie II,

Vu l'arrêté n° C018/2017 du Président du Conseil Exécutif du 27 juin 2017 portant classement en dénomination commune touristique de Porto-Vecchio,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 09 septembre 2022,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser le Maire à solliciter la dénomination « commune touristique ».

La présente proposition mise aux voix est adoptée :


| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 33 |
| Nombre de membres présents | 20 |
| Nombre de procurations | 8 |
| Nombre de suffrages exprimés | 28 |
| Votes : pour | |
| dont procurations | |
| contre | |
| dont procurations | |
| abstention | |
| dont procurations | |
| unanimité | X |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le secrétaire de séance,


Gregory SUSINI